

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RÉPARATION DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 16

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Genetet, Mme Rilhac, M. Giraud, M. Vignal et Mme Peyron

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.